

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 48 (1919)

**Heft:** 9

**Artikel:** Retour vers le passé

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039221>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

---

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. — Le numéro : 25 ct. — Annonces : 15 ct. la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux**. Les articles à insérer dans le Nº du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au Nº du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg**.

*Le Bulletin pédagogique paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

---

**SOMMAIRE.** — *Retour vers le passé. — Billet de l'instituteur. — Les données incompatibles dans les problèmes de géométrie. — Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs. — Petite correspondance. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis aux membres du corps enseignant primaire.*

---

## Retour vers le passé

Automne de 1871. Depuis quelques mois, le traité de Francfort, qui mettait fin à la guerre franco-allemande et qui par le fait même consacrait l'unité de l'empire de Guillaume I<sup>er</sup>, était signé ; au sud des Alpes, c'était la paix aussi : les Etats pontificaux spoliés, les troupes de Victor-Emmanuel II victorieuses, le Pape prisonnier au Vatican. Mais cette paix générale n'était qu'un trompe-l'œil : si Bismarck et Garibaldi n'avaient plus d'ennemis à l'extérieur, si l'unité allemande et l'unité italienne étaient devenues des réalités, la religion catholique continuait d'exister, malgré tout, et c'est à cet ennemi, qu'ils détestaient plus encore que les ennemis qu'ils venaient de vaincre, que les deux ministres résolurent de s'attaquer désormais : le Kulturkampf commençait.

Et la Suisse, placée entre ces deux grands pays, subit nécessairement le contre-coup de ces luttes religieuses : le radicalisme extrême s'agitait, on persécutait à Genève, et c'est à ce moment aussi que fut lancé le projet d'une nouvelle Constitution fédérale, projet très centralisateur, adopté l'année suivante par les Chambres, mais rejeté, le 12 mai 1872, par une faible majorité du peuple suisse.

L'une des nouveautés les plus dangereuses de ce projet de Constitution, au point de vue conservateur et catholique, était sans contredit l'immixtion — présentée en des termes d'une hypocrite bénignité — de la Confédération dans le domaine de l'instruction publique. La Confédération s'arrogeait le droit, en effet, de créer des établissements d'études supérieures — Université fédérale, Ecole polytechnique — ; mais la minorité des Chambres demandait, en outre, qu'une loi rendît l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïque — c'était le point principal — et que la Confédération eût le droit d'édicter des prescriptions légales sur le minimum d'enseignement des écoles primaires.

Cette bataille d'idées, très vive au Parlement, n'en passionna pas moins le public et les membres du corps enseignant suisse. Au milieu d'octobre, on convoqua à Zurich une réunion d'instituteurs de la Suisse alémanique ; quelques jours après, le 22 octobre, se réunit à Lausanne la Société pédagogique de la Suisse romande, dont faisaient partie, alors, un bon nombre d'instituteurs fribourgeois, et cette réunion se termina par l'adoption des trois résolutions suivantes :

1<sup>o</sup> L'instruction primaire est obligatoire dans toute la Confédération. Cette instruction est du ressort des cantons. Cependant la Confédération peut, au moyen de délégations, s'assurer en tout temps de l'état de l'instruction primaire dans les cantons ;

2<sup>o</sup> L'administration et la tenue des écoles publiques ne peuvent être confiées à des congrégations religieuses ;

3<sup>o</sup> L'école doit être le plus possible indépendante de l'Eglise, et toute liberté politique et religieuse doit être garantie à l'instituteur en dehors de son enseignement.

Quelque temps après, le 6 novembre, le comité central de la section pédagogique fribourgeoise envoyait une circulaire, signée par MM. S. Chaney, instituteur, vice-président ; N. Bise, professeur à Hauterive, caissier ; Simonet et Alexandre Daguet, aux membres du corps enseignant fribourgeois, mais à ceux-là seuls, cependant, qui recevaient l'*Educateur* et qui faisaient partie de la Société pédagogique de la Suisse romande : circulaire qui, par le fait même, négligeait un bon nombre d'instituteurs du canton. Le comité cantonal, énumérant les trois points adoptés à Lausanne, priait les intéressés de faire connaître par *oui* ou *non*, « en toute liberté », leur opinion sur chacune des résolutions, « d'une importance majeure pour les instituteurs fribourgeois<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> *Liberté*, N° du 1<sup>er</sup> novembre 1871.

D'autre part, le même jour, un comité d'initiative qui comptait, entre autres, le directeur du Collège, M. S. Bapst; M. Laurent Gremaud, professeur à Hauterive; M. Aeby, inspecteur, adressait aux instituteurs fribourgeois, aux professeurs, aux inspecteurs et à tous les amis de l'éducation, une circulaire dans laquelle il insistait sur la grave question de l'enseignement dans le projet de révision de la Constitution. « Un travail actif, persévérant, lit-on dans la proclamation, s'opère dans le sens sinon d'une centralisation absolue en matière d'éducation, du moins d'un mouvement prononcé vers l'unitarisme. Il suffit de rappeler les conclusions prises à Zurich par la réunion des instituteurs et les opinions qui se font jour dans la Suisse romande. En face de cet état de choses, nous avons cru que les instituteurs fribourgeois... devaient eux aussi aborder cette question, la discuter et envoyer aux Chambres fédérales le résultat de leurs délibérations. » La circulaire se terminait par l'annonce d'une réunion à Fribourg, à laquelle tous les membres du corps enseignant et les amis de l'éducation étaient invités.

Le 15 novembre 1871, en effet, à 1 heure de l'après-midi, se trouvèrent réunies plus de 1900 personnes : prêtres, laïques, instituteurs, pères de famille, accourus « dans une même pensée et dans un même amour, — pour protester tout d'abord contre les tendances d'un parti évidemment hostile à notre indépendance cantonale, aussi bien qu'à la liberté et à l'indépendance de notre foi, — pour fonder ensuite une œuvre d'avenir, une œuvre à laquelle nous avons résolu d'assigner le double but de travailler en commun, à former des citoyens éclairés, des chrétiens solides, et dévoués tout à la fois aux intérêts de la religion et à l'honneur de la patrie <sup>1</sup> ». Et c'est bien parce qu'ils voyaient que l'heure était grave que tous étaient venus, de la Haute-Gruyère surtout, de la Veveyse, de la Glâne, des deux rives de la Sarine et même du district de la Singine.

(A suivre.)



## Billet de l'instituteur

Les fonctions d'éducateur revêtent d'année en année plus d'importance. A mesure que dans la vie grandit le rôle de l'instruction, la tâche des maîtres se complique et leur fardeau s'alourdit. De nos jours, l'école n'est plus un insignifiant rouage de l'appareil social, elle en est un des organes moteurs. Par l'effet des tendances étatistes qui sont partout en honneur, elle tend de plus en plus à devenir le centre de toute la formation du futur citoyen. La famille se décharge en grande partie sur elle du développement intellectuel et moral de

<sup>1</sup> *Bulletin pédagogique*, 1872, page 1.